Conseil Municipal
du mardi 6 février 2018

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Sommaire

- **Page 2** : Préambule
- **Pages 3 et 4** : Les principales dispositions de la loi de Finances
- **Pages 5 à 10** : Les recettes de fonctionnement
- **Pages 11 et 12** : La fiscalité locale
- **Pages 13 et 14** : Les dépenses de fonctionnement
- **Pages 15 à 17** : Les recettes d'investissement
- **Pages 18 à 22** : Les dépenses d'investissement
- **Page 23** : La situation de la dette
- **Page 24** : Les investissements envisagés de 2019 à 2020
- **Page 25** : Les bilans des services

Préambule

- « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal …il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Ce débat d'orientation budgétaire 2018 (DOB) est construit en tenant compte des dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que par la loi de Finances 2018 et la loi rectificative 2017. Si la loi de Finances 2018 et la loi de finances rectificative ont été validées dans leur ensemble par le Conseil Constitutionnel, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est en cours d'examen au moment de cette rédaction *(depuis, le Conseil Constitutionnel a confirmé la conformité de cette loi, qui a été promulguée le 22 janvier 2018 et publiée au JO du 23 janvier 2018).*

- Le DOB s'inscrit dans le contexte national suivant :
  - Evolution de la croissance pour 2018 : 1.7% du PIB
  - **Inflation : 1.1 %**
  - Réduction du déficit public à 2.6% du PIB (2.9% en 2017)

- Ce débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Les modifications apportées sur le budget 2017 par la Chambre Régionale des Comptes ont eu un impact négatif conséquent sur le programme d'investissement et sur les dépenses de fonctionnement de la ville.

Principales Dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022, de la Loi de Finances 2018 et de la Loi Rectificative 2017

- Sur la durée du quinquennat, le Gouvernement demande aux collectivités territoriales de réaliser 13 Milliards d'économies en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution naturelle. Contrairement aux années précédentes, ces économies ne seront pas obtenues par la diminution des dotations de l'Etat mais devront être réalisées par la collectivité sur la base d'une contractualisation avec l'Etat.

  Les plus grandes collectivités, à savoir celles qui ont plus de 60 millions de dépenses réelles de fonctionnement, devront ainsi conclure automatiquement un contrat d'une durée de 3 ans (2018 à 2020) avec leur Préfet afin de déterminer leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement, ainsi que les modalités permettant de respecter ces objectifs. Les autres collectivités peuvent, sur le mode du volontariat, conclure un contrat avec l'Etat afin de déterminer ces mêmes objectifs.

- L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement sera stabilisée en 2018, avec une pause dans le mécanisme de la baisse subie depuis 2014 par les collectivités.

- Entre 2015 et 2017, les hausses de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ont été particulièrement soutenues, et ce, afin d'atténuer l'impact des baisses de Dotation forfaitaire pour les communes les plus fragiles.

  Pour 2018, il est proposé de revenir à un rythme de progression deux fois moins élevé qu'en 2017.

- La progression de l'enveloppe consacrée à la DSR 2018 est de 90 millions d'euros (180 M€ en 2017).

  Il n'y aurait pas de hausse prévue pour l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP); le montant serait donc maintenu à 794 millions d'euros.

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) instituée en faveur des communes et des EPCI est pérennisée et désormais inscrite au Code Général des Collectivités Territoriales. Son montant total devrait s'établir à 615 millions d'euros

- Le montant du FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros. Ce dispositif consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- Il est prévu une revalorisation de la Dotation pour les titres sécurisés. La loi de Finances 2018 porte ce montant à près de 40 millions d'euros afin de financer le relèvement à 8 580 € par dispositif de recueil contre 5 030 € jusqu'à présent. Par ailleurs une prime à l'activité sera versée aux communes les plus sollicitées.

- La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à hauteur de 996 millions d'euros, majorée de 50 millions d'euros émanant de l'ancienne seconde enveloppe de la DSIL.

- La réserve parlementaire est supprimée

- Le FCTVA va connaître une réforme d'automatisation dont l'entrée en vigueur est prévue pour les attributions du FCTVA versées à compter de 2019. Pour en simplifier la gestion, les déclarations papiers transmises aux services de l'Etat seront ainsi supprimées.

- A compter de 2018, la revalorisation des valeurs locatives sera liée à l'inflation constatée sur la dernière année.

- A compter de 2018 également, il est instauré un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif et l'Etat prendrait en charge ces dégrèvements en compensant les collectivités concernées.

- Autres dispositions de la Loi de Finances : hausse de la CSG pour les actifs des secteurs public et privé, ainsi que pour les retraités, et retour de la journée de carence pour les agents de la fonction publique.

DOB 2018

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes de fonctionnement

Nature des recettes	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 32016	BP 2017	CA 2017	Propositions BP 2018
Produits des services et du domaine	811 910,00	*949 581,44*	813 460,00	*975 464,02*	857 260,00	*1 018 451,27*	825 150,00	*943 419,84*	**859 900,00**
Recettes fiscales	3 661 500,00	*3 648 494,00*	3 716 875,00	*3 745 284,00*	3 785 400,00	*3 800 647,00*	3 819 000,00	*3 830 597,00*	**3 861 000,00**
Attribution de compensation	1 876 100,00	*1 876 134,00*	1 876 100,00	*1 876 134,00*	1 876 100,00	*1 876 134,00*	1 870 000,00	*1 838 674,00*	**1 772 000,00**
Dotation solidarité communautaire	254 800,00	*254 896,00*	259 000,00	*259 060,00*	258 200,00	*258 279,00*	259 600,00	*259 635,00*	**259 000,00**
FPIC	115 600,00	*115 651,00*	154 000,00	*154 926,00*	181 700,00	*181 752,00*	167 700,00	*167 740,00*	**160 000,00**
Taxe sur les pylônes	135 000,00	*135 150,00*	138 000,00	*138 426,00*	141 000,00	*141 938,00*	145 900,00	*145 954,00*	**100 000,00**
Taxe sur les consommations finales d'électricité	200 000,00	*202 193,52*	185 000,00	*189 939,85*	170 000,00	*204 137,72*	180 000,00	*205 002,00*	**200 000,00**
Taxe de séjour	30 000,00	*33 761,33*	37 000,00	*49 460,37*	47 000,00	*83 948,46*	60 000,00	*85 005,95*	**75 000,00**
Taxes locales sur la publicité extérieure	200 000,00	*206 205,07*	200 000,00	*202 411,82*	180 000,00	*200 428,28*	150 000,00	*158 049,62*	**150 000,00**
Droits de mutation	130 000,00	*180 547,38*	140 000,00	*148 046,28*	120 000,00	*185 991,53*	130 000,00	*159 834,17*	**150 000,00**
Dotation forfaitaire	1 344 400,00	*1 344 410,00*	1 138 700,00	*1 138 707,00*	915 200,00	*915 271,00*	798 410,00	*798 410,00*	**750 000,00**
Dotation solidarité rurale	99 400,00	*99 457,00*	100 300,00	*100 328,00*	105 500,00	*105 581,00*	112 314,00	*112 314,00*	**105 000,00**
Dotation nationale de péréquation	0,00	*0,00*	75 400,00	*75 451,00*	38 900,00	*38 902,00*	37 684,00	*37 684,00*	**30 000,00**
Emplois avenir	15 000,00	*14 598,39*	39 000,00	*38 975,29*	59 000,00	*61 084,47*	50 000,00	*51 236,98*	**49 000,00**
Participations d'Etat	302 600,00	*387 438,56*	234 900,00	*390 984,93*	374 500,00	*504 537,65*	390 100,00	*428 704,12*	**347 100,00**
Autres participations (Département, GFP,…)	57 000,00	*70 444,77*	81 100,00	*99 514,58*	89 600,00	*93 633,14*	72 800,00	*86 605,43*	**66 400,00**
Allocations compensatrices	197 900,00	*197 984,00*	197 200,00	*198 569,00*	167 700,00	*167 849,00*	206 000,00	*207 394,00*	**180 000,00**
Dotation titres sécurisés	5 000,00	*5 030,00*	5 000,00	*5 030,00*	5 000,00	*5 030,00*	5 000,00	*5 030,00*	**8 500,00**
Revenus des immeubles	95 700,00	*100 053,65*	102 800,00	*115 521,96*	94 800,00	*116 162,15*	100 800,00	*120 294,93*	**104 800,00**
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	**9 531 910,00**	**9 822 030,11**	**9 493 835,00**	**9 902 234,10**	**9 466 860,00**	**9 959 757,67**	**9 380 458,00**	**9 641 585,04**	**9 227 700,00**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- La loi de Finances prévoit pour 2018 une stabilisation du montant global de la DGF. Cela ne signifie toutefois pas que chaque commune percevra en 2018 un montant de dotation forfaitaire identique à celui perçu en 2017.

- En effet, les montants individuels pourront être impactés comme chaque année, avec les règles habituelles de calcul de la DGF, et en particulier par l'écrêtement susceptible de s'appliquer pour financer la progression de la péréquation. Concernant notre commune, la baisse de la population et le gel des taux de la fiscalité locale vont grever le montant de la DGF 2018.

- Ainsi, pour Varennes-Vauzelles, la DGF 2018 est estimée à **750 000 €,** soit une perte de 48 410 euros par rapport à 2017.

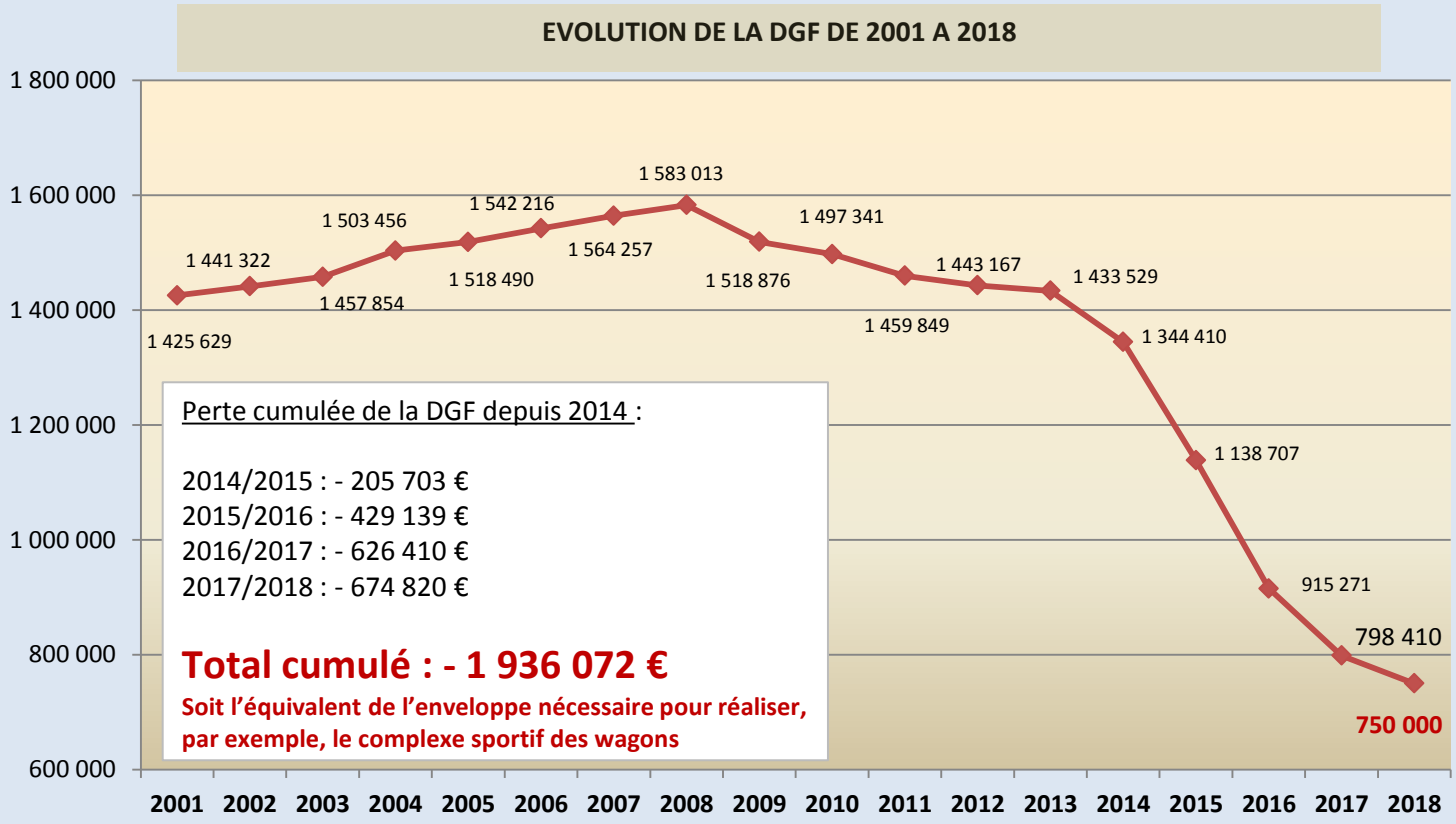
EVOLUTION DE LA DGF DE 2001 A 2018
1 800 000
1 600 000
1 400 000
1 200 000
1 000 000
800 000
600 000
1 425 629
1 441 322
1 457 854
1 503 456
1 518 490
1 542 216
1 564 257
1 583 013
1 518 876
1 497 341
1 459 849
1 443 167
1 433 529
1 344 410
1 138 707
915 271
798 410
750 000
2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018
Perte cumulée de la DGF depuis 2014 :
2014/2015 : - 205 703 €
2015/2016 : - 429 139 €
2016/2017 : - 626 410 €
2017/2018 : - 674 820 €
Total cumulé : - 1 936 072 €
Soit l'équivalent de l'enveloppe nécessaire pour réaliser, par exemple, le complexe sportif des wagons

Les autres dotations

La Dotation de Solidarité Rurale

Elle a été versée à hauteur de 112 314 euros en 2017.
En lien avec l'arrêt de la baisse des dotations, la loi de Finances prévoit de revenir à un rythme de progression moins élevé qu'en 2017, soit +5.3% pour la DSU et +6.3% pour la DSR.
Le montant qui sera alloué à la ville au titre de la DSR ne sera notifié que courant Avril 2018.
Il est proposé d'inscrire la somme de **105 000 €** pour cette dotation

La Dotation nationale de péréquation

Pour la première fois en 2015, la ville a bénéficié de cette dotation pour un montant de 75 451 euros. Elle est attribuée et calculée sur la base du potentiel financier de la collectivité. En 2016 comme en 2017, la ville n' a perçu que la moitié de ce produit , ne remplissant plus toutes les conditions d'éligibilité. Pour 2018, il apparait prudent d'inscrire **30 000 €** pour cette dotation

Les dotations d'Etat

Les Dotations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Dotation Globale de Fonctionnement	1 497 341 €	1 459 849 €	1 443 167 €	1 433 529 €	1 344 410 €	1 138 707 €	915 271 €	798 410 €	750 000 €	-48 410 €
Dotation de Solidarité rurale	71 826 €	72 758 €	77 631 €	86 841 €	99 457 €	100 328 €	105 581 €	112 314 €	105 000 €	-7 314 €
Dotation Nationale de Péréquation						75 451 €	38 902 €	37 684 €	30 000 €	-7 684 €
TOTAL	**1 569 167 €**	**1 532 607 €**	**1 520 798 €**	**1 520 370 €**	**1 443 867 €**	**1 314 486 €**	**1 059 754 €**	**948 408 €**	**885 000 €**	**-63 408 €**

Les Allocations Compensatrices

Après des années de baisse du fait de son utilisation comme variable d'ajustement, l'ancienne compensation fiscale de Taxe Professionnelle est supprimée en 2018 afin de financer l'allègement des baisses de la Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) et des Fonds départementaux de péréquation de la TP (FDPTP)

Pour la Taxe foncière et d'habitation, il est prévu pour 2018 que leur taux de compensation soit figé au niveau de l'année 2017. Cependant, les foyers ayant bénéficié de dégrèvement en 2017 ne sont pas obligatoirement ceux qui en bénéficieront en 2018. Aussi, à titre estimatif, il est proposé d'inscrire ces compensations à hauteur de 14 000 euros et 166 000 euros.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exonération taxe habitation	118 078 €	121 265 €	131 072 €	128 833 €	132 254 €	131 774 €	128 313 €	148 946	125 425 €	186 753 €	**166 000 €**
Exonération taxe foncière	38 448 €	40 676 €	40 513 €	46 969 €	46 692 €	43 301 €	38 832 €	29 249	25 145 €	15 263 €	**14 000 €**
Exonération ancienne TP	93 903 €	66 521 €	60 494 €	56 011 €	46 823 €	39 180 €	30 839 €	20 374	17 279 €	5 378 €	**0 €**
TOTAL	250 429 €	228 462 €	232 079 €	231 813 €	225 769 €	214 255 €	197 984 €	198 569 €	167 849 €	207 394 €	180 000 €

La Dotation de Compensation

Depuis la création de la Communauté d'agglomération de Nevers, la ville ne reçoit qu'une compensation du produit de sa taxe professionnelle perçue en 2002, diminuée des charges transférées. D'un montant initial de 1 876 100 euros, elle s'établirait à **1 772 000 euros** pour tenir compte de la prise en charge par l'agglomération de Nevers de la gestion des services communs (Droits des sols et gestion des archives) ainsi que de la compétence tourisme.

La Dotation de Solidarité Communautaire

Cette dotation a été instituée par l'agglomération en solidarité aux communes. Son montant devrait être maintenu à hauteur de **259 000 euros,** somme perçue l'an passé.

Les impôts locaux

- La loi de Finances a modifié le dispositif de revalorisation des valeurs locatives. A partir de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Le taux de variation pour 2018 est ainsi fixé à **+1.24%**. Les valeurs locatives des locaux professionnels devaient dès 2018, et contrairement aux autres locaux, être revalorisées à travers une mise à jour permanente des tarifs. Ces dispositions étant différées au 1er janvier 2019, ces locaux seront révisés comme l'ensemble des autres propriétés.

- Le produit des contributions directes perçu en 2017 s'élève à 3 830 597 €. Celui attendu pour 2018 est difficilement estimable avec précision compte tenu du dégrèvement de Taxe d'Habitation dont vont bénéficier **80%** des foyers au titre de leur résidence principale (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020).

  A titre indicatif, après avoir interrogé les services de l'administration fiscale, il est proposé d'inscrire un produit global de **3 861 000 euros** en conservant les mêmes taux de fiscalité locale appliqués en 2017 et sans tenir compte du dégrèvement de Taxe d'habitation accordé aux foyers concernés. La prévision est donc estimée hors réforme de la TH 2018.

- Ce nouveau dégrèvement concernera en effet les foyers dont les ressources n'excédent pas 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour une part, et majorées de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 euros pour un couple, puis 6 000 euros par demi-part supplémentaire.

  L'Etat prendrait en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017.

La fiscalité directe locale

Fiscalité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation									
Bases	13 958 684	14 327 090	14 595 106	15 084 270	15 228 674	15 737 203	15 371 190	15 557 612	15 750 526
Taux	9.82%	9.92%	10.02%	10.12%	10.22%	10.22%	10.22%	10.22%	10.22%
Produits	1 370 743	1 421 247	1 462 430	1 526 528	1 556 371	1 608 342	1 570 936	1 589 988	1 609 703
Taxe foncière									
Bases	11 905 392	12 289 541	12 632 467	12 885 976	13 073 709	13 389 829	13 535 683	13 965 098	14 138 265
Taux	14.70%	14.85%	15.00%	15.15%	15.30%	15.30%	15.30%	15.30%	15.30%
Produits	1 750 093	1 824 997	1 894 870	1 952 225	2 000 277	2 048 644	2 070 959	2 136 759	2 163 154
Taxe foncière non bâti									
Bases	120 950	122 643	122 763	130 007	129 113	125 957	128 796	131 416	133 045
Taux	64.11%	64.76%	65.41%	66.06%	66.71%	66.71%	66.71%	66.71%	66.71%
Produits	77 541	79 424	80 299	85 883	86 131	84 026	85 920	87 668	88 754
Total des contributions directes	**3 198 377**	**3 325 668**	**3 437 599**	**3 564 636**	**3 642 779**	**3 741 012**	**3 727 815**	**3 814 415**	**3 861 611**

DOB 2018

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Budget 2016	Budget 2017 initial	Budget 2017 CRC	Projet budget 2018	Variations BP 2017 initial BP 2018	Variations BP 2017 CRC BP 2018
Charges à caractère général	3 119 636	3 085 092	2 624 693	2 797 425	-9,32%	6,58%
Frais de personnel	5 321 371	5 417 620	5 307 820	5 072 475	-6,37%	-4,43%
Autres charges de gestion	861 400	992 200	935 000	895 900	-9,70%	-4,18%
Charges financières	137 800	124 500	124 500	106 400	-14,54%	-14,54%
Charges exceptionnelles	6 300	22 000	22 000	10 000	/	/
Dépenses imprévues	350 000	350 000	0	350 000	/	/
Total des dépenses réelles	**9 796 507**	**9 991 412**	**9 014 013**	**9 232 200**	**-7,60%**	**2,42%**
Total des dépenses réelles hors dépenses imprévues	**9 446 507**	**9 641 412**	**9 014 013**	**8 882 200**	**-7,87%**	**-1,46%**
Autofinancement de la section d'investissement	990 000	900 000	1 819 542	1 457 000	/	/
Amortissement	211 000	234 000	234 000	180 000	/	/
Total	10 997 507	11 125 412	11 067 555	10 869 200	-2,30%	-1,79%

Pour mémoire : le taux de l'inflation prévu pour 2018 est de 1,1%.

DOB 2018

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement

L'autofinancement total se traduit par :

- ✓ le prélèvement sur les recettes de fonctionnement : **1 457 000 euros**
- ✓ les amortissements de l'exercice : **180 000 euros**

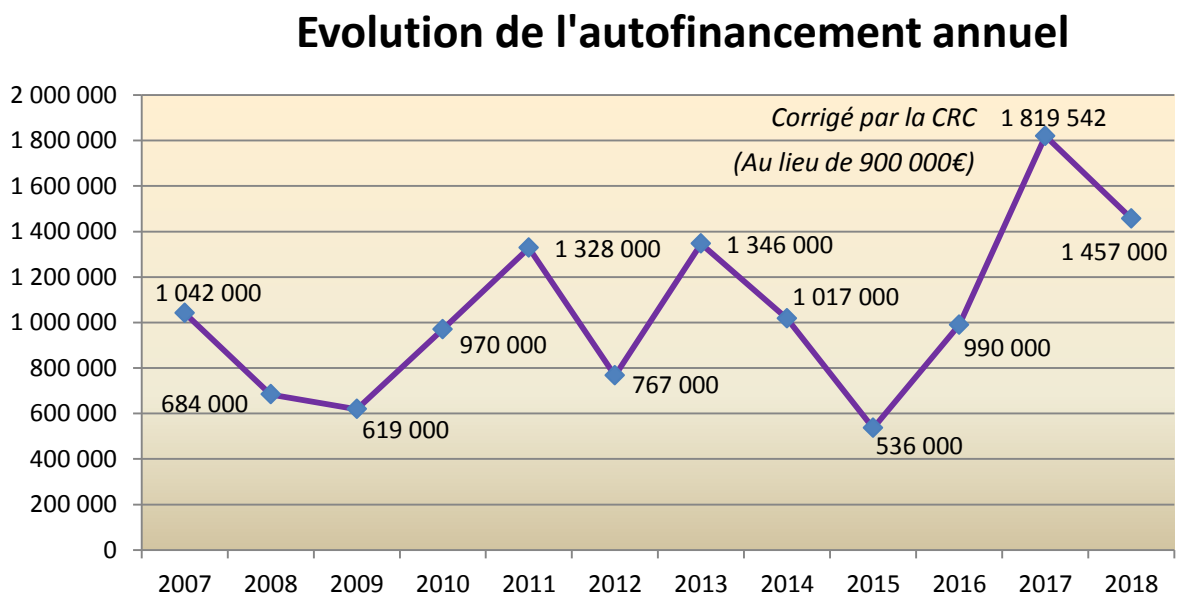

Les recettes d'investissement s'établiraient comme suit :

- ✓ Prélèvement sur dépenses de fonctionnement : **1 457 000 €**
- ✓ Amortissement de matériels et de mobiliers : **180 000 €**
- ✓ FC TVA : **150 000 €**
- ✓ Taxe d'aménagement (ex TLE) : **30 000 €**
- ✓ Dotation cantonale d'équipement 2018 : **20 000 €**
- ✓ DETR pour le restaurant scolaire Paul Langevin (phase 2) : **28 000 €**
- ✓ Fonds de concours Nevers Agglomération : **30 000 €**
- ✓ Programme SIEEEN 2017: **13 000 €**
- ✓ Programme SIEEEN 2018 : **15 000 €**
- ✓ Emprunt 2018 : **2 200 000 €** *(cf diapo page 23)*
- ✓ Subventions : demandes effectuées et en attente des décisions

N.B. : comme chaque année, d'autres demandes de dotation de soutien à l'investissement local seront effectuées. Si la collectivité obtient des réponses favorables, le montant global des recettes d'investissement en sera tout autant augmenté.

Total des recettes d'investissement : **4 123 000 €**

DOB 2018

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement obligatoires

Les dépenses d'investissement obligatoires représentent 664.100€

- Remboursement capital emprunts : 618 100 € *(voir tableau ci-dessous année 2018)*
- Travaux en régie : 40 000 €
- Remboursement cautionnement logements : 1 000 €
- Frais d'insertion annonces marchés publics : 5 000 €

ETAT PRÉVISIONNEL LONG TERME DES ÉCHÉANCES

Etat constaté - Montant : Amortissement - Budget communal - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029
7	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	19 973.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8	Constrution Centre Nautique	38 127.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Financements 2010	1 545.09	1 603.37	1 663.86	1 726.62	1 791.76	1 859.34	1 929.48	1 494.95	0.00	0.00	0.00	0.00
17	Financements 2010	16 559.50	17 104.28	17 666.98	18 248.19	18 848.52	19 468.60	20 109.10	15 514.78	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Financements 2010	5 534.85	5 655.36	5 778.52	5 904.34	6 032.93	6 164.29	6 298.52	4 813.86	0.00	0.00	0.00	0.00
19	Investissements 2011	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	33 333.14	0.00	0.00	0.00
20	Investissements 2012	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	33 333.14	0.00	0.00
21	Financements 2013	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	66 666.68	33 333.14	0.00
22	Investissements 2014	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	37 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24	Réaménagement de dette	79 765.74	80 558.36	81 358.85	82 167.29	20 669.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
25	Réaménagement de dette	53 373.24	53 930.48	54 493.56	55 062.51	55 637.39	42 109.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Réaménagement de dette	108 524.95	109 690.83	110 869.25	112 060.32	113 264.18	114 480.98	57 701.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28	TRAVAUX AMENAGEMENT 2017	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00
31	Emprunt CAF Carré Jeunes Vauzelliens	3 333.33	3 333.33	3 333.33	3 333.33	3 333.33	3 333.33	3 333.33	3 333.37	0.00	0.00	0.00	0.00
32	Emprunt CAF Travaux aménagement CENTRE SOCIAL	1 318.75	1 318.75	1 318.75	1 318.75	1 318.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		**618 056.98**	**563 194.80**	**566 483.14**	**569 821.39**	**510 895.96**	**477 415.60**	**366 871.52**	**265 157.00**	**206 666.50**	**139 999.82**	**73 333.14**	**40 000.00**

Restent disponibles pour l'investissement 2018 : 3 458 900 €

Les dépenses d'investissement proposées : 3 458 900 €

Services techniques : 3 075 200 €

- ✓ Alignements de terrains : 5 000 €
- ✓ Eaux pluviales rue Voltaire : 20 000 €
- ✓ Rénovation éclairage public : 106 000 €
- ✓ Programme SIEEEN 2017 : 16 000 €
- ✓ Programme SIEEEN 2018 : 24 000 €
- ✓ Mise en accessibilité arrêts de bus : 9 200 €
- ✓ Voirie 2018 : 237 000 €
- ✓ Aménagement médiathèque : 310 000 €
- ✓ Travaux réhabilitation gymnase Delaune : 900 000 €
- ✓ Programme d'accessibilité (dont ascenseur école de musique) : 127 000 €
- ✓ Programme d'actions énergétiques : 6 000 €
- ✓ Gendarmerie (AMO et concours architecte) : 241 000 €
- ✓ Remplacement véhicule régie : 8 000 €
- ✓ Restaurant scolaire école Paul Langevin : 310 000 €
- ✓ Aménagement place Montorge : 4 000 €
- ✓ Coulée verte : 100 000 €
- ✓ Travaux en forêt : 4 000 €
- ✓ Jalonnement du cimetière : 600 €
- ✓ Châssis désenfumage école primaire Romain Rolland : 3 200 €
- ✓ Aménagement terrain des Wagons (terrain rugby) : 600 000 €
- ✓ Replantation annuelle : 4 000 €
- ✓ Aménagement des ronds-points : 5 000 €
- ✓ Matériel de désherbage : 6 000 €
- ✓ Contrôle qualité de l'air des bâtiments : 21 000 €
- ✓ Chaises accueil état civil : 2 900 €
- ✓ Remplacement volets roulants salle Baudelaire : 4 500 €
- ✓ Diagnostic amiante transformateur restaurant scolaire : 800 €

Service culture / sports : 132 500 €

- ✓ Réfection peinture des parties extérieures du tennis : 6 000 €
- ✓ Mise aux normes éclairage public du terrain de rugby : 11 500 €
- ✓ Buts mobiles du terrain de foot : 2 500 €
- ✓ Matelas d'escalade : 5 100 €
- ✓ Pose de compteurs divisionnaires dans les clubs house : 6 000 €
- ✓ Traceuse pour le terrain de rugby : 2 000 €
- ✓ Changement du matériel son au CGP : 10 000 €
- ✓ Remplacement des tables du CGP : 12 500 €
- ✓ Chaises spectateurs du CGP : 15 300 €
- ✓ Praticables pour les gradins du CGP : 21 400 €
- ✓ Equipements en agrès de gymnastique : 2 800 €
- ✓ Tables pliantes pour extérieur et prêt public : 1 400 €
- ✓ Equipements pour la médiathèque : 30 000 €
- ✓ Equipements des salles municipales : 3 000 €
- ✓ Instruments de musique : 3 000 €

Service informatique : 54 800 €

- ✓ Logiciels (dont gestion des absences) : 24 800 €
- ✓ Matériels informatiques (mairie et écoles) : 30 000 €

Service scolaire : 45 700 €

- ✓ Mobilier scolaire : 9 200 €
- ✓ Equipements scolaires : 1 800 €
- ✓ Matériels nouveau restaurant scolaire : 34 700 €

Service population : 1 800 €

- ✓ Destructeur de documents : 1 800 €

Centre nautique : 46 300 €

- ✓ Remplacement de menuiseries (doubles-portes, châssis) : 11 500 €
- ✓ Réfection douches hydro-massantes : 23 000 €
- ✓ Equipements (mono-brosse, nettoyeur haute pression) : 3 300 €
- ✓ Analyseur chlore de la pataugeoire : 4 300 €
- ✓ Afficheur heure/temps pour les bassins : 2 300 €
- ✓ Mise à niveau sécurité de l'ascenseur : 600 €
- ✓ Contrôle qualité air des bassins : 1 300 €

Service police municipale : 2 600 €

- ✓ Sonomètre : 2 600 €

Service finances : 100 000 €

- ✓ Dépenses d'investissement imprévues : 100 000 €

Total des dépenses obligatoires et proposées par les services :
664 100 + 3 458 900 = 4 123 000 euros

Pour permettre de financer la globalité des opérations d'investissement 2018, il est proposé de contracter un emprunt de 2 200 000 € sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 1.80% proposé dernièrement par l'organisme bancaire. Si des subventions complémentaires devaient être allouées à la ville entre temps, le montant de l'emprunt serait diminué d'autant.

Voici un aperçu de la dette à long terme :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Situation actuelle	698 804,71 €	725 410,59 €	735 774,77 €	689 333,44 €	618 056,98 €	563 194,80 €	566 483,14 €	569 821,39 €	510 895,96 €	477 415,60 €	366 871,52 €	265 157,00 €	206 666,50 €	139 999,82 €	73 333,14 €
Situation avec nouvel emprunt					673 056,98 €	673 194,80 €	676 483,14 €	679 821,39 €	620 895,96 €	587 415,60 €	476 871,52 €	375 157,00 €	316 666,50 €	249 999,82 €	183 333,14 €

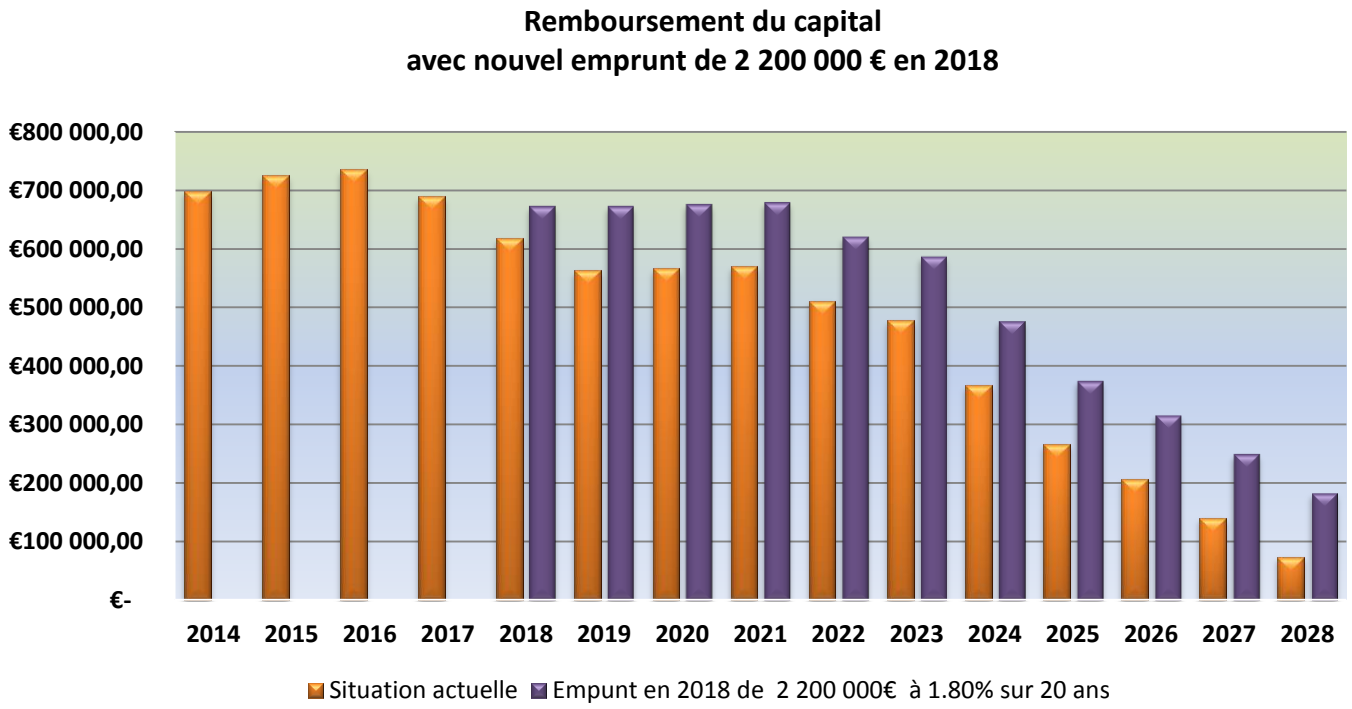

Les investissements envisagés de 2019 à 2020

- ✓ Complexe sportif sur le terrain des Wagons
- ✓ Construction de la nouvelle Gendarmerie
- ✓ Extension du centre social rue J. Moulin
- ✓ Réfection toit terrasse école primaire R. Rolland
- ✓ Travaux toiture et isolation thermique de la Mairie et des bâtiments municipaux
- ✓ Rénovation du centre Gérard Philipe
- ✓ Aménagement de la place de la République
- ✓ Réfection de la rue J. Duclos
- ✓ Aménagement urbain et valorisation de l'entrée de ville
- ✓ Réfection route de Foncelin
- ✓ Création trottoirs chemin rural Vieux Vauzelles
- ✓ Réfection trottoirs Boulevard Camille Dagonneau
- ✓ Réfection chaussée rue Louis Bodin (entre rues Baynac et Desvignes)
- ✓ Réparation réseau pluvial rue Jean Mermoz
- ✓ Intervention sur menuiseries et peintures de plusieurs écoles
- ✓ Réfection rue Henri Choquet, suite à décision judiciaire en cours
- ✓ Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine communal

DOB 2018

BILANS DES SERVICES

Les Ressources Humaines les actions 2017

Formation :

- Plan de formation : 449.50 jours de formation ont été assurés soit par le CNFPT, soit en interne, soit par d'autres organismes pour 101 agents et mise à jour du plan triennal.
- Plan de formation des élus : 8 jours
- Concours / examens professionnels : (passage + préparation)

15 inscriptions dont :

4 dont la première épreuve n'est pas encore passée pour le concours ou l'examen professionnel

5 agents ont suivi une préparation à un concours ou à un examen professionnel.

Prévention :

- Médecine préventive du travail :

61 visites ont été réalisées en 2017 dont
42 visites médicales périodiques
9 visites médicales à la demande de l'employeur (retour de maladie, d'accidents de service, de travail, aptitude pour les formations sécurités …)
1 à la demande du médecin de prévention
3 à la demande de l'agent
3 visites de stagiairisation
3 visites obligatoires pour les différents permis

- FIPHFP : 8 travailleurs Handicapés
- 14 Accidents de travail ont été recensés dont 7 avec arrêt de travail.
- Elaboration du livret des équipements de protection individuel du centre nautique
- Nomination d'un nouvel « Assistant de prévention »
- Absences :

cause maladie : 3 627 jours

1629 jours de maladie ordinaire pour 52 agents
1443 jours de congé de longue maladie pour 5 agents
365 jours de congé de longue durée pour 1 agent
190 jours de disponibilité d'office pour raison de santé pour 1 agent

Enfants malades, congé paternité, congé maternité : 478 jours d'absences

77 jours pour enfants malades
22 jours de congé paternité
379 jours de congés maternité

Entrée dans la Collectivité :

5 nominations dont 1 agent qui a donné entière satisfaction sur les 3 années de contrat emploi avenir, 2 agents dont le contrat ne pouvait règlementairement plus être renouvelé.

Départ de la Collectivité :

4 départs en retraite
1 disponibilité d'office pour convenances personnelles
1 mutation dans une autre collectivité
1 transfert à Nevers Agglomération

Glissement Vieillesse Technicité, Réforme, augmentations règlementaires :

37 avancements d'échelon
3 avancements de grade

Application de la Réforme Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie C et A à compter du 1er janvier 2017 avec la transformation primes-points et un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires pour un coût total de 38.500 euros.

Augmentation du point d'indice de 0,6 % à compter du 1er juillet 2016 qui a pris son plein effet en 2017 avec à nouveau 0,6 % à compter du 1er février 2017 mettant fin à six années de gel de la valeur du point. Le coût total pour la Ville s'est élevé à 32.800 euros

Les Ressources Humaines

De manière générale, l'article 107 de la loi Notre a modifié les dispositions relatives à la forme et au contenu du Débat d'Orientation Budgétaire. Ces nouvelles dispositions touchent également les informations relatives aux ressources humaines. Même si, l'obligation d'information sur ce point, appartient notamment aux communes de plus de 10 000 habitants, il semble néanmoins opportun d'annexer une présentation de la gestion du personnel de notre collectivité en mettant notamment en relief l'évolution des dépenses et des effectifs.

1 - Présentation de la structure des effectifs

a) Mouvements de Personnel :

Structure des effectifs au 31 décembre des deux dernières années — **Projection 2018**

	2016			2017			2018		
			Total			Total			Total
Stagiaires / Titulaires	45	70	115	45	65	110	46	66	112
Contractuels (permanents, non permanents, CDI)	7	21	28	9	17	26	6	19	25
CUI / Emplois Avenir	4	1	5	3	1	4	3	1	4
Apprentis	1		1	1	1	2	1	1	2

En 2017, le nombre de fonctionnaires témoigne d'une légère inflexion à la baisse par rapport à 2016 : moins 2,60 %.

Cette situation est le résultat des efforts réalisés par l'ensemble des services municipaux tout au long de l'année, en termes d'organisation et de remplacements. A cela, s'ajoute la création d'un service commun « Archives », dont un personnel relève désormais de la Communauté d'Agglomération de Nevers.

Enfin, on constate que la proportion des femmes au sein de la Collectivité est légèrement plus importante que les hommes.

Concernant les emplois avenir, la Collectivité poursuit son engagement de conserver parmi les effectifs les agents qui ont donné satisfaction dans leur travail. Aussi, un emploi Avenir, recruté en 2013, a été nommé stagiaire en 2017 puis a été titularisé au 1er janvier 2018.
Leur formation pour permettre de développer leurs compétences est également suivie avec rigueur. Un agent affecté au Centre Social est, par exemple, en cours de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Pour 2018, la nomination de deux agents contractuels est envisagée, l'une au service petite enfance pour faire suite à l'obtention d'un concours ; l'autre au service communication par recrutement directe dans le cadre d'emploi des agents administratifs en catégorie C.

b) Pyramide des Âges :

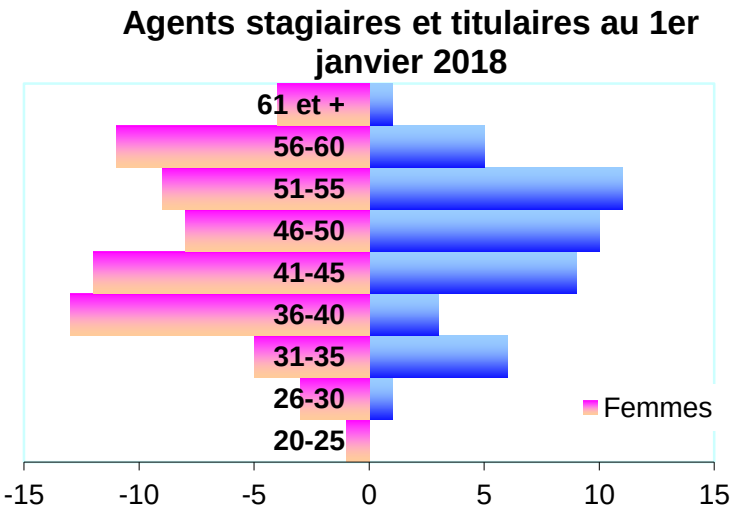

La moyenne d'âge des femmes est de 45,5 ans contre 46,2 ans pour les hommes, soit à un niveau légèrement supérieur à l'âge moyen de 44,6 ans, constaté au plan national dans la Fonction Publique Territoriale. Si le renouvellement des agents n'est pas encore un enjeu pertinent, il paraît toutefois nécessaire d'anticiper le vieillissement de notre structure, de manière ciblée au sein des services municipaux.

Le travail de recensement des fiches de poste engagé au travers de nos campagnes annuelles d'entretien professionnel vise en ce sens à mieux identifier les métiers et les compétences dont notre structure a besoin.

Ce travail doit à présent être consolidé en portant une attention toute particulière à notre Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, dans la perspective de mieux accompagner les recrutements à venir et de définir au plus près les axes de formation des agents de la collectivité.

En ce sens, les agents qui ont une fonction d'encadrement sont orientés dans un cycle de formation en management.

A titre d'information :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de départs théoriques en retraite	5	3	2	3	2

Au cours des 5 prochaines années, près de 14% des effectifs de la collectivité est potentiellement concerné par les départs en retraite, avec une prépondérance sur l'année 2018.

c) Répartition par catégorie :

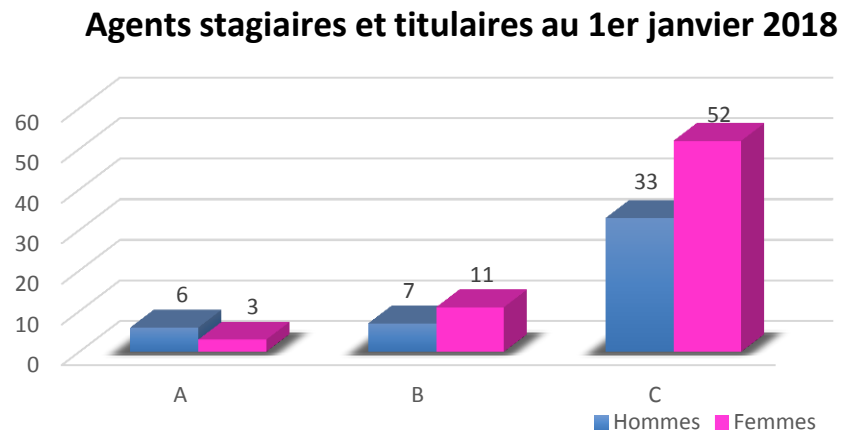

La proportion des agents par catégorie à Varennes-Vauzelles est très proche des statistiques nationales, cependant, cette répartition ne reflète pas la logique d'encadrement réel que l'on trouve dans l'organigramme, certains agents de catégorie A et B n'étant pas en position d'encadrement.

La Collectivité travaille aussi à rétablir petit à petit ce déséquilibre et à retrouver une logique hiérarchique et fonctionnelle, notamment en responsabilisant les agents de catégorie A ou encore en facilitant la formation, la promotion et l'accès aux concours.

En 2017, le plan triennal de formation a été mis à jour avec 449,5 jours de formation qui ont été suivis par 101 agents et 15 agents se sont inscrits aux concours ou examens professionnels dont 5 agents ont pu suivre une préparation.

En 2016, 4 agents contractuels ont été nommés, ainsi qu'en 2017. A ce jour, il est prévu la nomination de 3 agents contractuels au cours de l'année 2018.

2 – L'évolution des dépenses

a) L'évolution en terme budgétaire

	Rémunération titulaires	NBI, SFT	Régime Indemnitaire	Rémunération non titulaires	Rémunération Emploi Avenir	Charges	TOTAL
2015	2 504 356,67	57 751,64	491 698,45	539 486,33	52 221,71	1 534 013,85	**5 181 543,65**
2016	2 471 218,40	59 877,29	474 940,58	531 806,70	82 322,31	1 541 050,01	**5 163 231,29**
2017	2 527 220,42	62 906,87	445 651,94	487 701,72	69 144,70	1 538 101,62	**5 132 744,27**

Sur les trois derniers exercices budgétaires, la masse salariale de la commune enregistre une baisse de 0,91%. Globalement cette baisse traduit un double mouvement :

L'incidence des mesures gouvernementales : augmentation du point d'indice, reclassement progressif des agents par la mise en œuvre du PPCR, hausse des cotisations CNRACL,
La baisse des effectifs de la collectivité (cf point 1.a)

b) L'impact des mesures prises en loi de finances

L'effort de la collectivité pour stabiliser la masse salariale devrait se poursuivre en 2018, notamment par une pause dans les mesures gouvernementales qui impactaient jusqu'à présent fortement le budget de la ville.
Trois mesures de la loi de finances pour 2018 devraient, en effet, avoir un effet relatif sur la masse salariale.
La baisse du taux de cotisation employeur sur l'assurance maladie : Cette cotisation applicable sur les rémunérations versées aux agents affiliés à la CNRACL est fixée à 9,88 % à compter du 1er janvier 2018, soit 1,62 point de moins que celui en vigueur jusqu'à cette date, afin de tenir compte du coût, pour les employeurs, des mesures salariales participant à la compensation de l'effet de la hausse de la CSG de 1,7%. Une mesure identique est également prévue pour les agents non titulaires sur la cotisation ASSEDIC qui passe à 5% au lieu de 6,4

Report du Parcours Professionnel Carrières et Rémunération en 2019 ;

Remise en place de la journée de Carence ;

Toutefois, l'instauration de la durée unique d'avancement d'échelon en vigueur depuis 2016 implique une dépense obligatoire qui devrait se traduire par un coût d'environ 29.000 euros bénéficiant à 46 agents contre 37 en 2017.

c) Les enjeux financiers pour 2018

Dans ce contexte, les marges de la collectivité sur le plan des ressources humaines peuvent s'améliorer.

	Rémunération titulaires	NBI, SFT	Régime Indemnitaire	Rémunération non titulaires	Rémunération Emploi Avenir	Charges	TOTAL
Prévisions 2018	2 456 091,00	58 723,00	472 019,00	483 310,00	54 900,00	1 467 902,00	**4 992 945,00**

Les prévisions 2018 calculées au plus juste permettraient d'envisager une baisse de 139 800 € de la masse salariale, qui toutefois devrait repartir à la hausse en 2019 en raison notamment de la reprise du PPCR.

Cette baisse peut certes « profiter » à l'autofinancement de la commune mais les enjeux RH notamment l'évolution régime indemnitaire sont à prendre en compte tout en considérant les opportunités que peuvent constituer pour la collectivité :

la mutualisation des services portée par Nevers Agglomération notamment dans le domaine informatique,
le transfert des agents des piscines, qui devrait se concrétiser en 2019,
l'annualisation du temps de travail, notamment dans l'animation afin de réguler les heures supplémentaires encore trop importantes,
la poursuite de l'optimisation de l'organisation des services, notamment au regard des jours d'absence (congés longue maladie, longue durée, disponibilité d'office pour maladie…)
l'étude systématique des possibilités de redéploiement des missions avant chaque départ à la retraite avec toujours le soucis de répondre à une qualité de service public.

Activité économique
Les points essentiels de 2017

Parc d'activités de Varennes-Vauzelles / Garchizy

- Transfert et extension de l'entreprise MAILLOT Distribution, 4 rue Joseph Marie Jacquard
- Construction d'une nouvelle concession VOLVO Trucks Relais Poids Lourds Berry, route de la Bert

Création de nouvelles activités sur différents secteurs de la ville

- Réalisation d'une maison de santé, avenue Louis Fouchère
- Ouverture du nouveau magasin de bricolage BRICOMARCHE, sur le parc d'activités des Commailles
- Création d'une nouvelle activité CYCL'ESPACE FONDARD 58, rue Henri Bouquillard
- Installation de la Société Louis Charpenet, 13 Boulevard Camille Dagonneau
- Ouverture d'un nouveau magasin de cyles MOTO Thierry, 2 rue Benoît Frachon
- Création du Kiosque à Pizza, rue Henri Bouquillard
- Ouverture de la salle de fitness BASIC FIT, 10 avenue Général de Gaulle

Rencontres mensuelles avec les acteurs économiques de la ville (le 2ème mardi du mois) sur des thématiques diverses

Projets en cours

- Démarches en cours pour réouverture prochaine de la supérette PROXI, place de la République
- Construction d'un restaurant sur la propriété de l'hôtel ASTREA, 23 Boulevard Camille Dagonneau
- Projet de restructuration du magasin BUT

Au cours de l'année, ***la ville a été sollicitée régulièrement pour des recherches de terrains, de locaux artisanaux ou commerciaux à louer ou à acheter pour permettre l'installation de nouvelles activités.***

Services techniques

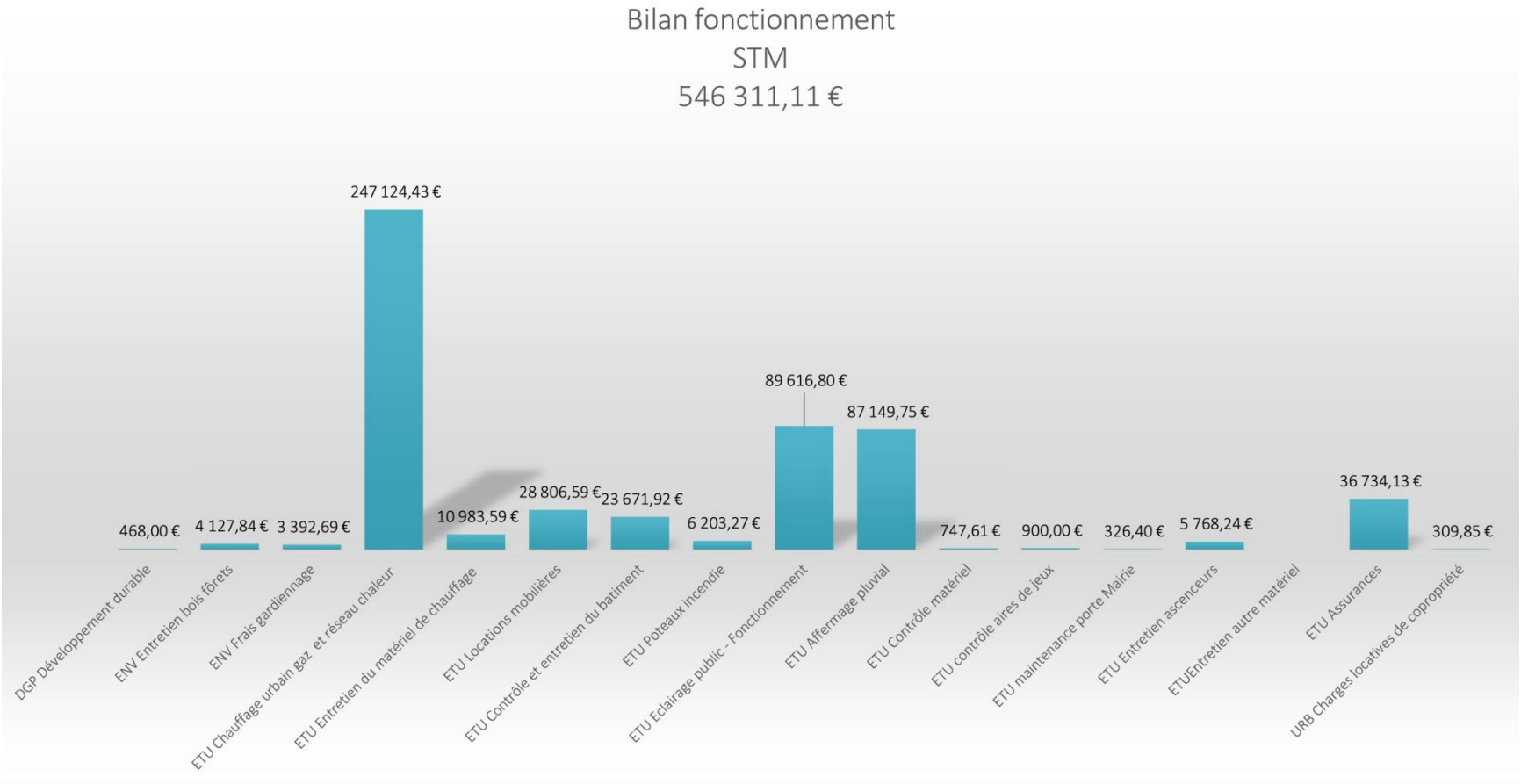

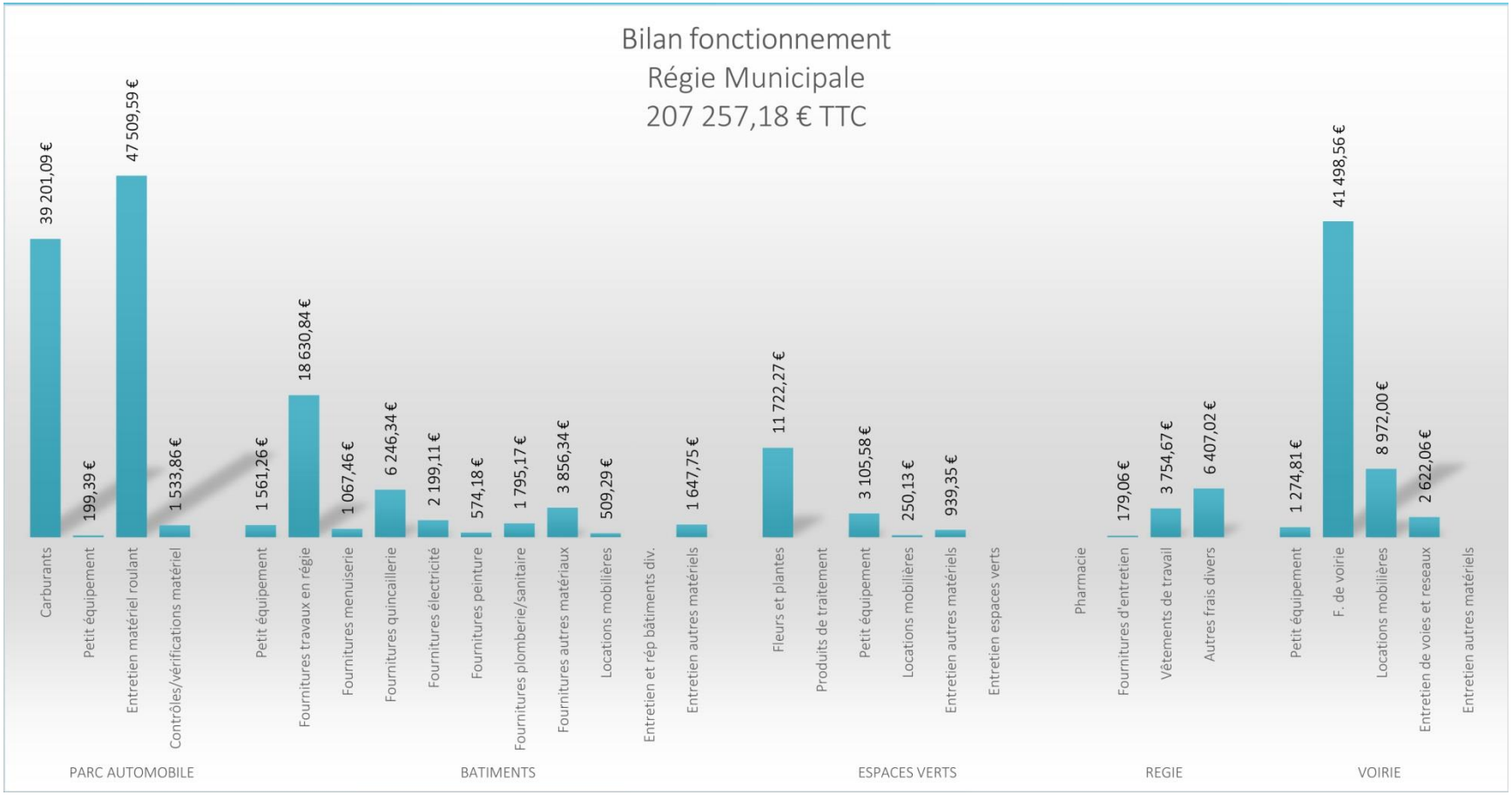
Bilan fonctionnement
Régie Municipale
207 257,18 € TTC
39 201,09 €
199,39 €
47 509,59 €
1 533,86 €
1 561,26 €
18 630,84 €
1 067,46 €
6 246,34 €
2 199,11 €
574,18 €
1 795,17 €
3 856,34 €
509,29 €
1 647,75 €
11 722,27 €
3 105,58 €
250,13 €
939,35 €
179,06 €
3 754,67 €
6 407,02 €
1 274,81 €
41 498,56 €
8 972,00 €
2 622,06 €
Carburants
Petit équipement
Entretien matériel roulant
Contrôles/vérifications matériel
Petit équipement
Fournitures travaux en régie
Fournitures menuiserie
Fournitures quincaillerie
Fournitures électricité
Fournitures peinture
Fournitures plomberie/sanitaire
Fournitures autres matériaux
Locations mobilières
Entretien et rép bâtiments div.
Entretien autres matériels
Fleurs et plantes
Produits de traitement
Petit équipement
Locations mobilières
Entretien autres matériels
Entretien espaces verts
Pharmacie
Fournitures d'entretien
Vêtements de travail
Autres frais divers
Petit équipement
F. de voirie
Locations mobilières
Entretien de voies et reseaux
Entretien autres matériels
PARC AUTOMOBILE
BATIMENTS
ESPACES VERTS
REGIE
VOIRIE

ST investissements

L'AMENAGEMENT URBAIN			**1 243 889,72 €**
ETUDES	Quartier Verdun	14 040,00 €	
	MOE restaurant scolaire EPPL	2 206,13 €	
	Elaboration PLU	6 900,00 €	
ANNONCES	Annonces voirie	4 384,47 €	
TERRAINS NUS	Divers	686,20 €	
	Terrain pour la gendarmerie	836,82 €	
ENVIRONNEMENT	Travaux en foret	3 384,45 €	
TRAVAUX	Mise en accessibilité arrêt bus	15 051,00 €	
	Aménagement rue Mermoz	90 407,87 €	
	Voirie 2016	45 003,23 €	
	Aménagement Square Thorez		
	Pluvial rueMichel Gaulier		
	Voirie 2017	151 488,60 €	
	participation bateau route de la Plaine		
	Tranchée éclairage parc Thorez suite travaux ENEDIS		
	Trottoir en enrobé vers cabinet médicaux avenue Fouchère		
	Réfection trottoirs rue Michel Gaulier		
	Aménagement rue Victor Rocher		
	Réparation chaussée route de Foncelin		
	PDE Montorge	26 761,63 €	
	Avenue JJ.Rousseau	742 802,78 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage public - programme G4	139 936,54 €	
LA CULTURE			**4 219,20 €**
BATIMENTS CULTURELS	Porte école de musique	4 219,20 €	

L'ADMINISTRATION ET LES MOYENS TECHNIQUES			**14 928,62 €**
AUTRES BATIMENTS	Mise en accessibilité - programme Ad'Ap	13 430,25 €	
MATERIEL		1 498,37 €	
L'ECOLE ET LA PETITE ENFANCE			**165 491,33 €**
BATIMENTS SCOLAIRES	Contrôle accès	12 903,12 €	
	Restaurant scolaire EPPL	92 025,78 €	
	Cour		
	Sanitaires		
	Travaux école de Varennes-Bourg	39 094,24 €	
AUTRES EQUIPEMENTS	Aires de jeux	21 468,19 €	
LE DEVELOPPEMENT DURABLE			**71 967,60 €**
AUTRES EQUIPEMENTS	Replantation annuelle	2 003,23 €	
	Ecoborne propreté canine	936,11 €	
	Aménagement ronds points	2 978,81 €	
ETUDES	Etude secteur Niffonds	6 840,00 €	
AMENAGEMENTS	Coulée verte	59 209,45 €	
	Espace VTT		
LE SPORT			**56 420,44 €**
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Salle de danse aux tennis	56 420,44 €	
TOTAL			**1 556 916,91 €**

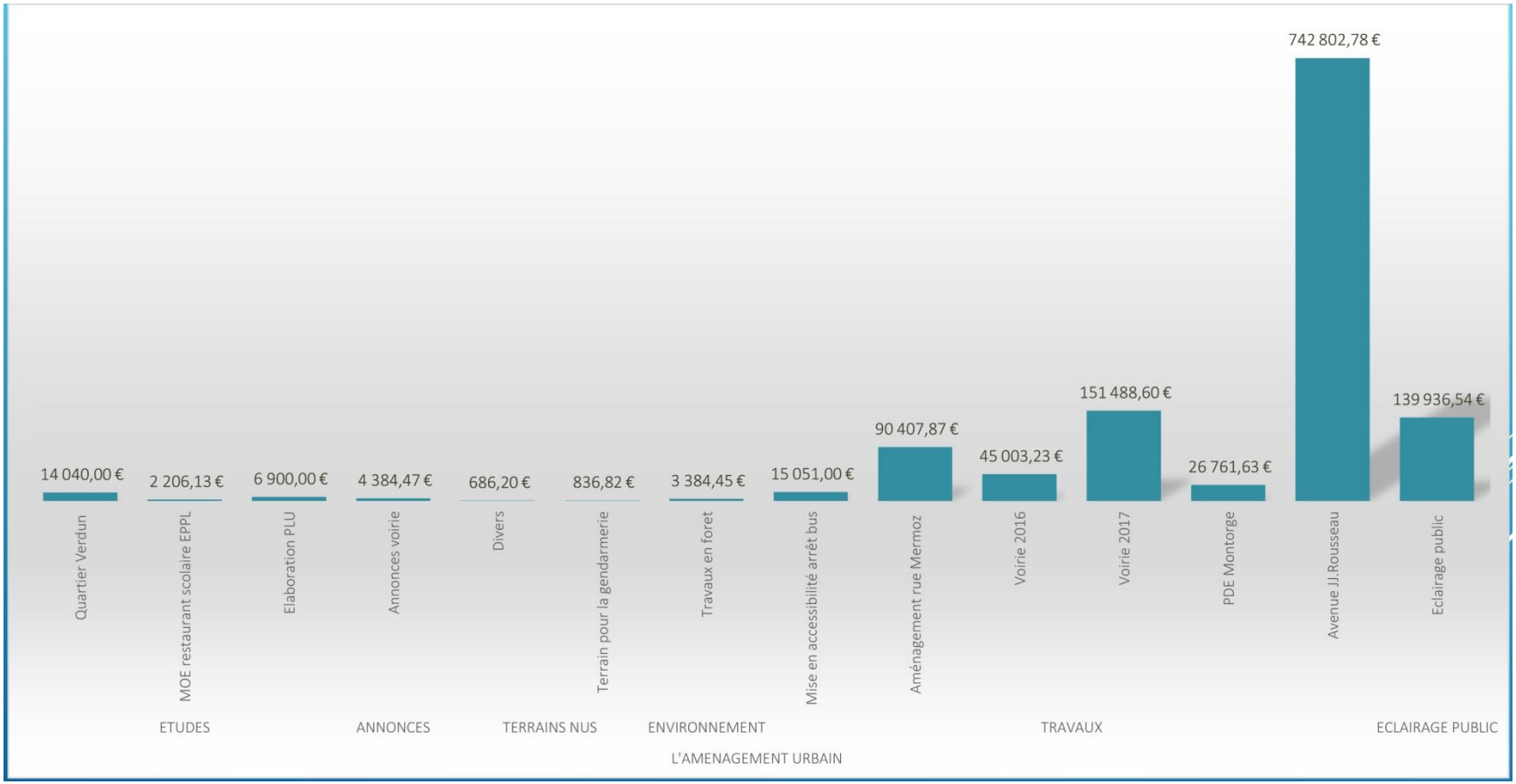
14 040,00 €
2 206,13 €
6 900,00 €
4 384,47 €
686,20 €
836,82 €
3 384,45 €
15 051,00 €
90 407,87 €
45 003,23 €
151 488,60 €
26 761,63 €
742 802,78 €
139 936,54 €
Quartier Verdun
MOE restaurant scolaire EPPL
Elaboration PLU
Annonces voirie
Divers
Terrain pour la gendarmerie
Travaux en foret
Mise en accessibilité arrêt bus
Aménagement rue Mermoz
Voirie 2016
Voirie 2017
PDE Montorge
Avenue JJ.Rousseau
Eclairage public
ETUDES
ANNONCES
TERRAINS NUS
ENVIRONNEMENT
TRAVAUX
ECLAIRAGE PUBLIC
L'AMENAGEMENT URBAIN

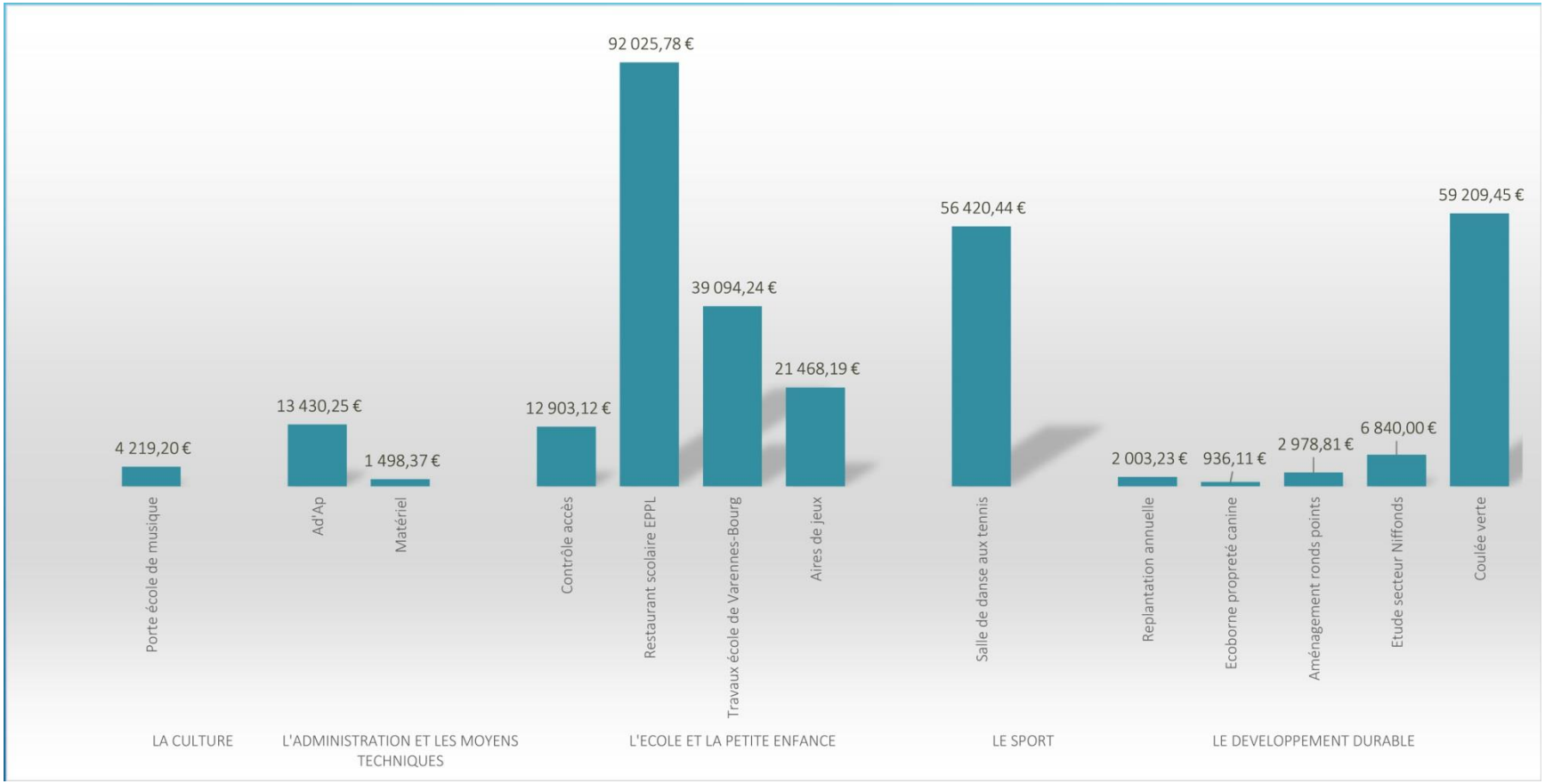
4 219,20 €
13 430,25 €
1 498,37 €
12 903,12 €
92 025,78 €
39 094,24 €
21 468,19 €
56 420,44 €
2 003,23 €
936,11 €
2 978,81 €
6 840,00 €
59 209,45 €
Porte école de musique
Ad'Ap
Matériel
Contrôle accès
Restaurant scolaire EPPL
Travaux école de Varennes-Bourg
Aires de jeux
Salle de danse aux tennis
Replantation annuelle
Ecoborne propreté canine
Aménagement ronds points
Etude secteur Niffonds
Coulée verte
LA CULTURE
L'ADMINISTRATION ET LES MOYENS TECHNIQUES
L'ECOLE ET LA PETITE ENFANCE
LE SPORT
LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Développement Durable

- Pilotage de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la ville adopté en septembre 2015 ; Poursuite de la réalisation des travaux inscrits dans l'Ad'AP : Mairie, gymnase Maurice Baquet, Tennis couvert de Francheville, salles André Malraux et Charles Baudelaire, sanitaires de l'école Paul Langevin réalisés et salle Marcel Paul programmés et en attente de réalisation
- Adaptation du programme de poursuite des travaux de la Coulée Verte de La Plaine à Niffonds, préparation de la future consultation pour les médias du sentier d'interprétation et installation de nouveaux équipements autour de l'étang et sur le site La Plaine
- Finalisation de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ; approbation du document en mars
- Suivi du partenariat avec le CFA de Challuy et les élèves du BTS aménagement paysager pour le projet d'aménagement des espaces verts et giratoires de la RD 907 dans un objectif d'amélioration de l'entrée de ville ; réalisation du giratoire des Bourdons et programmation de l'espace vert de la statue
- Préparation, mise en œuvre et animation d'une exposition à l'attention du grand public et des scolaires sur le thème de la « Forêt » ; accueil de 170 enfants des écoles primaires de la ville
- Mise en œuvre et participation à la piste d'éducation routière en milieu scolaire avec la Prévention Routière et la Gendarmerie à l'attention des élèves de CM2
- Conduite de la mise en œuvre d'un partenariat avec la société GirodMédias pour l'installation et l'entretien de planimètres publicitaires et de communication municipale, d'un journal électronique et de panneaux d'affichages libres

La Culture

La culture est multiple à Varennes-Vauzelles et aborde toute la palette des actions pouvant être mises en place pour tous les publics.

Service culturel

- Dépenses de fonctionnement : 629.552€
- Recettes : 57.705€
- Charge nette pour la ville : 571.844€

Les ateliers municipaux : 75 élèves

- danse jazz : 38
- peinture : 37

Ecole de musique Claude Debussy

189 élèves et 13 professeurs composent l'Ecole de Musique. Plusieurs instruments sont enseignés: guitare basse, batterie, clarinette, flûte, guitare, piano, trompette, violon, saxophone, accordéon et éveil musical.

- Dépenses de fonctionnement : 166.514€
- Participation des familles : 27.209€
- Charge nette pour la ville : 139.304€
- Coût par élève : 775€

Spectacles et évènements

En 2017, la ville a proposé plus de 80 rendez-vous, qui ont réuni plus de 121.000 personnes. 4.531 scolaires ont été accueillis dans le cadre de la programmation du Centre Gérard Philipe et 3.406 spectateurs lors des spectacles tout publics.

Du très jeune public en lien le réseau des assistantes Maternelles aux rendez-vous spécialement destinés aux aînés, en collaboration avec le centre social, sans oublier une très forte action à destination du public scolaire avec la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, la saison culturelle était composée de spectacles éclectiques, à destination de tous les Vauzelliens : le Festival Les Petits Mots Z'Arts, guinguette…

Dans les écoles

L'accueil des enfants en maternelle et primaire : 316 enfants en maternelle et 465 enfants en primaire dans 34 classes.

- Dépense pour la commune : 567.610 €
- Coût par élève : 727 € (hors dépenses garderie scolaire, périscolaire…)

La restauration scolaire : 49.761 repas servis

- Coût total du repas : 445.166 €, soit 8,94 € / enfant
- Participation des familles : 168.413€
- Charge nette pour la ville : 276.753 €

Centre Social, Petite enfance

Relais Assistantes Maternelles

45 Familles, 54 Assistantes Maternelles (ayant une capacité d'accueil de 143 places) fréquentent le RAM

116 Séances toutes actions confondues, 3.093 Participations

3 soirées thématiques, 9 festivités, 7 sorties, 2 spectacles

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 61 152,79€
- ✓ Prestations de Service et CEJ solde 2016 : 15 383,02€
- ✓ Prestations de Service et CEJ avance 2017 : 35 662,94€
- ✓ Charge nette pour la ville : 10 106,83€

Multi Accueil Pré en Bulle

Les enfants ont fréquenté la structure pour 20734 heures réalisées grâce à l'ouverture plus large et en semaine complète, soit un taux d'occupation de 59,83%.

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 265 150,15€
- ✓ Prestations de Service et CEJ solde 2016 : 19 926,18 €
- ✓ Prestation de Service et CEJ avance 2017 : 96 651,93
- ✓ Participation des Familles : 44 853,54€
- ✓ Charge nette pour la ville : 103 718,50 €

Centre Social
pôle Adultes et pôle Familles

- **112 Adultes, 105 Familles** fréquentent le centre social
- 227 ateliers dont 25 séances portées par la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre
- 1892 Participations tout public confondu
- 2,2 ETP dédiés au secteur
- Dépenses de fonctionnement : 73 708,40€

- ✓ Subvention Animation Famille solde 2016 : 5 396,10€
- ✓ Subvention Animation Famille avance 2017 : 11 541,08€
- ✓ Participation des familles : 2 517,80€
- ✓ Charge nette pour la ville : 51 753,42€

Centre social, Pôle Enfance

Accueil de loisirs 6 / 14 ans

- **135 enfants accueillis pour un total de 10 172 heures réalisées**
- ✓ Dépenses de fonctionnement : 32 146,88 €
- ✓ Prestation de service et CEJ solde 2016 : -7 081,75€
- ✓ Prestation de service et CEJ avance 2017 : 19 442,27 €
- ✓ Aide aux Temps Libre 2016 : 3 112,35 €
- ✓ Participation des Familles : 5 915,05€
- ✓ Charge nette pour la ville : 10 758,96€

	6 – 10 ans	11 – 14 ans
Hiver	930h	647h
Printemps	678h	401h
Eté	4615h	1359h
Automne	564h	978h
Heures	6787 hrs	3385 hrs

Garderies Scolaires : 3 primaires et 5 maternelles

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 216 839,39 €
- ✓ Participation des Familles : 67 028,33 €
- ✓ Charge nette pour la ville : 111 211,06 €

	Ecoles	Heures d'ouverture
Primaires	Romain Rolland	**6h40**
	St Just - PL	**6h40**
	Varennes Bourg	**11h40**
Maternelles	Romain Rolland	**25h20**
	Paul Langevin	**25h20**
	Pauline Kergomard	**25h20**
	Jacques Prévert	**25h20**
	Varennes Bourg	**25h20**

Total Primaires : 25h hebdo
Total maternelles : 126h40 hebdo
TOTAL 151h40 hebdomadaires

Centre social, Pôle Enfance

Accueil Périscolaire : 3 écoles primaires

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 179 190,60 €
- ✓ Prestations de service et CEJ solde 2016 : 35 767,45 €
- ✓ Prestations de service et CEJ solde 2017 : 98 469,42 €
- ✓ Participation des Familles enregistrée avec les garderies
- ✓ Charge nette pour la ville : 44 953,73€

Ecoles primaires	Heures d'ouverture
Romain Rolland	**18h20**
St Just - PL	**18h20**
Varennes Bourg	**13h20**

TOTAL 50h/semaine

Nouvelles Activités Périscolaires

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 14 726,58€
- ✓ Charge nette pour la ville : 14 726,58 €

	Ecoles	NAP	Intervenants
Primaires	Romain Rolland	**1h25**	**11**
	St Just - PL	**1h25**	**8**
	Varennes Bourg	**1h25**	**3**
Maternelles	R.Rolland	**1h20**	**2**
	P.Langevin	**1h20**	**2**
	P.Kergomard	**1h20**	**2**
	J.Prévert	**1h20**	**2**
	Varennes Bourg	**1h25**	**1**

Centre Social, pôle Jeunesse

Accueil de jeunes et chantiers jeunes

- 40 adhérents au Carré Jeunes Vauzelliens
- Accueil libre les mercredis de 14h à 18h et les samedis de 15h à 19h soit 8h par semaine. 102 jours d'ouverture annuel incluant les vacances scolaires et les séjours.

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 25 310,59 €
- ✓ Prestation de service et CEJ solde 2016 : -3 681,23 €
- ✓ Prestation de service et CEJ avance 2017 : 12 219,07 €
- ✓ Subvention Projet Jeunes 2016 : 7 300 € (Fonds Publics et Territoires)
- ✓ Participation des Familles : 1 763,50 €
- ✓ Charge pour la ville : 7 709,25€

Point Information Jeunesse (PIJ)

- 24 Jeunes suivi régulièrement essentiellement pour : la recherche d'emploi, formation, études, loisirs…
- 36 semaines d'ouverture à raison de 17h30 par semaine, dont 1h au collège avec l'atelier GLHAM

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 19 390,82 €
- ✓ Charge nette pour la ville : 19 390,82 €

Pôle Centre Social

Pilotage

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 223 766,08 €
- ✓ Prestations Animation globale solde 2016 : 19354,20 €
- ✓ Prestations Animation globale avance 2017 : 34496,18 €
- ✓ Subvention Fédération Centres Sociaux : 20785 €
- ✓ Charge nette pour la ville : 149 130,70 €

Coordinateur Enfance

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 16 376,19 €
- ✓ CEJ solde 2016 : 3726,83 €
- ✓ CEJ avance 2017 : 8866,68
- ✓ Charge nette pour la ville : 3 782,68€

L'îlot Corail

- **95.042** entrées en 2017, dont 3.662 à la remise en forme.
- 936 séances d'aquagym et bébés nageurs ont été dispensées par les maîtres nageurs.

- Dépenses totales de fonctionnement : 951 780€
- Recettes totales de fonctionnement : 528 765€, dont 496 784€ de participation des usagers

Bilan

Charge nette pour la ville : 423.015€

Le sport

coût de la mise à disposition des équipements sportifs

BILAN 2017	BAQUET (en heure)	DELAUNE (en heure)	TERRAINS (en heure)	Nbr LICENCIES	ADMINISTRATIF	MATERIELS / COUPES	FRAIS véhicules et récompenses	PRÊT DE SALLE	COUT ACTIVITE (site)	SUBVENTION MUNICIPALE	Participation fluide pour CE	COUT DE LA SECTION	COUT EQUIPEMENT PAR LICENCIE	AVANTAGE MINIBUS
ASAV RUGBY	0	0	0	83	1 400,73 €		129,53 €		35 087,71 €	3 500,00 €	8 358,36 €	44 976,33 €	584,05 €	924,60 €
ASAV TENNIS DE TABLE	0	0	1467	82	1 400,73 €		129,53 €		31 972,30 €	3 600,00 €	3 986,67 €	37 489,23 €	501,09 €	1 445,20 €
ASAV FOOT	0	0	0	307	1 400,73 €	80,00 €	129,53 €	150,00 €	100 123,36 €	8 500,00 €	3 456,99 €	105 340,63 €	370,82 €	2 303,40 €
ASAV ESCRIME	0	0	0	21	1 400,73 €	150,90 €	129,53 €		- €	1 620,00 €	3 986,67 €	5 667,83 €	347,04 €	2 453,20 €
ASAV NATATION	0	0	1188	302	1 400,73 €	12,00 €	129,53 €	150,00 €	80 344,07 €	7 000,00 €		82 036,33 €	294,82 €	4 109,40 €
Renouveau ATHLETISME	771	0	0	62	1 400,73 €		129,53 €	150,00 €	11 674,32 €	2 000,00 €	1 044,74 €	14 399,32 €	264,51 €	776,00 €
ASAV BASKET	0	928	0	127	1 400,73 €		129,53 €		23 697,87 €	7 400,00 €		25 228,12 €	256,91 €	4 195,00 €
ASAV TRIATLHON	0	0	0	76	1 400,73 €	282,40 €	129,53 €	150,00 €	14 837,55 €	1 026,00 €	1 044,74 €	17 844,94 €	248,30 €	167,40 €
ASAV ESCALADE	956	0	0	108	1 400,73 €	1 225,00 €	129,53 €		14 475,56 €	600,00 €		17 230,82 €	165,10 €	1 832,40 €
ASAV GYMNASTIQUE	1098	0	0	138	1 400,73 €		129,53 €		14 566,41 €	2 600,00 €		16 096,67 €	135,48 €	2 703,80 €
ASAV PLONGEE	0	0	60	47	1 400,73 €		129,53 €	150,00 €	3 003,44 €	2 000,00 €		4 683,70 €	142,21 €	120,00 €
ASAV HAND BALL	1142,6	0	0	221	1 400,73 €		129,53 €	150,00 €	17 301,02 €	3 750,00 €	1 935,33 €	20 916,60 €	111,61 €	4 343,20 €
ASAV KARATE	0	0	0	31	1 400,73 €		129,53 €		- €	900,00 €	475,92 €	2 006,18 €	93,75 €	366,20 €
ASAV TENNIS	0	0	1700	165	1 400,73 €		129,53 €	150,00 €	10 172,68 €	2 800,00 €	475,92 €	12 328,86 €	91,69 €	- €
ASAV VIETVO DAO	0	0	0	27	1 400,73 €		129,53 €		- €	400,00 €	475,92 €	2 006,18 €	89,12 €	964,60 €
ASAV JUDO	962	0	0	419	1 400,73 €		129,53 €	150,00 €	14 566,41 €	7 300,00 €		16 246,67 €	56,20 €	1 022,80 €
ASAV BOULE	0	0	0	34	1 400,73 €		129,53 €		- €	500,00 €		1 530,26 €	59,71 €	496,20 €
ASAV BALL-TRAP	0	0	0	41	1 400,73 €		129,53 €		- €	200,00 €		1 530,26 €	42,20 €	- €
MINIBOLIDE	0	0	0	53	1 400,73 €	75,00 €	129,53 €	150,00 €	- €	450,00 €		1 755,26 €	41,61 €	- €
ASAV ROLLER	0	0	0	46	1 400,73 €		129,53 €		- €	370,00 €		1 530,26 €	41,31 €	- €
ASAV TIR	0	0	0	132	1 400,73 €		129,53 €		- €	1 600,00 €		1 530,26 €	23,71 €	- €
ASAV HALTEROPHILIE	0	0	0	115	1 400,73 €		129,53 €	150,00 €	- €	400,00 €		1 680,26 €	18,09 €	184,20 €
ASAV GYM VOLONTAIRE	0	36	0	361	1 400,73 €		129,53 €	484,00 €	1 298,39 €	850,00 €	1 428,34 €	4 740,99 €	15,49 €	- €
ASAV RANDONNEE	0	0	0	172	1 400,73 €	48,00 €	129,53 €	300,00 €	- €	550,00 €		1 878,26 €	14,12 €	- €
ASAV PETANQUE	0	0	0	0	1 400,73 €		- €		- €	- €		1 400,73 €	- €	- €
ASAV omnisport	0	0	0	2974	1 400,73 €	105,00 €	- €	152,00 €	18 439,16 €	22 932,00 €		20 096,89 €	14,47 €	
TOTAL					36 418,98 €	1 978,30 €	3 108,68 €	2 436,00 €	391 560,26 €	82 848,00 €	26 669,61 €	462 171,83 €		28 397,60 €
UNSS	386	0	0	200	1 400,73 €		- €		34 157,32 €	650,00 €		35 558,05 €	177,79 €	
C.C.V.V. avec TNM	0	92	0	145	1 400,73 €	186,70 €	- €	1 134,40 €	655,37 €	10 700,00 €		3 377,20 €	23,29 €	4 685,40 €
AIKIDO	178	0	0	30	1 400,73 €		- €	150,00 €		- €		1 550,73 €	51,69 €	- €
CORRIDA	0	36	0	628	1 400,73 €	517,80 €	- €	383,05 €		600,00 €		2 301,58 €	3,66 €	
TOTAL						704,50 €	- €	1 667,45 €	34 812,69 €	11 950,00 €	- €	42 787,56 €		4 685,40 €
					42 021,90 €	2 682,80 €	3 108,68 €	4 103,45 €	426 372,95 €	94 798,00 €	26 669,61 €	504 959,39 €		33 083,00 €
Budget consacré aux Associations Sportives												599 757,39 €		